

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La cantine à 1€ : une bonne idée... payée par les communes !

Le gouvernement a annoncé vouloir accompagner les communes à instaurer un tarif de cantine à 1 euro. Si les élus locaux saluent toute initiative qui vise à garantir à tous les enfants des repas équilibrés au sein du milieu scolaire, la méthode et les modalités de mise en œuvre retenues aujourd'hui par le gouvernement ne permettent malheureusement pas d'envisager sereinement le succès de cette mesure.

Cette idée, dont Villes de France et l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) souhaitent la réussite, aurait mérité une concertation préalable plus approfondie.

Tout d'abord, elle intervient sans considérer le fait que beaucoup de communes se sont déjà engagées dans cette voie, faisant ainsi un effort financier conséquent pour lutter contre la précarité et dans un objectif d'inclusion sociale le plus large possible. Ainsi de nombreuses communes proposent d'ores et déjà des tarifs planchers inférieurs à 1 euro.

Ensuite, le gouvernement souhaite mettre en place une aide de 2 euros pour les communes qui s'engageraient dans le dispositif. Or le coût moyen d'un repas pour une commune est évalué entre 7,5 et 10 euros. En l'état, c'est donc un nouveau transfert de charges qui se profilerait pour les communes. Par ailleurs, si seules les communes qui le décidaient maintenant étaient aidées, ce serait inéquitable pour celles qui pratiquent déjà la solidarité envers les familles modestes avec le produit des impôts locaux.

Enfin, Villes de France et l'AMF demandent des précisions rapides sur l'ampleur de cette aide : s'adresse-t-elle aux familles subissant des difficultés financières fortes ou sera-t-elle plus large ? Sur une politique aussi essentielle, le flou demeure.

Concernant la mise en place de petits déjeuners gratuits dans les écoles, prévue dans le plan pauvreté, Villes de France et l'AMF insistent pour que cette mesure soit intégralement prise en charge par l'État dans la mesure où il s'agit d'éducation alimentaire faite sur un temps scolaire relevant de l'Éducation nationale. Les médecins scolaires devront naturellement être associés à cette mise en œuvre.

Les élus locaux sont animés au quotidien par ces enjeux vitaux de cohésion sociale. Beaucoup d'entre eux ont mis en place des dispositifs visant à lutter contre la précarité, outre la cantine, il peut par exemple s'agir de la tarification sociale des transports pour répondre aux enjeux de mobilité pour tous.

Sur ce sujet d'intérêt général comme sur tout autre, les maires rappellent une nouvelle fois la logique qui garantit des relations entre l'État et les collectivités fondées sur la confiance et la responsabilité : qui décide paye, qui paye décide.